Justificatif généré le 16/09/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 16/09/2022
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/630101
N° d'annonce : 630101

FIDAL

Société d'Avocats
4 Place Robert Schuman
38000 GRENOBLE

SCAYGYM

Société par actions simplifiée au capital de 30.000 €

Siège social : 12 Boulevard de la Madeleine 75009 PARIS

827 993 791 R.C.S. Paris

Par décision des associés en date du 04.07.2022, la société GROUPE GO SPORT, SAS au capital de 53.662.952 euros, dont le siège est situé 17 avenue de la Falaise – 38360 Sassenage, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 958 808 776, représentée par la société HERMIONE PEOPLE & BRANDS, SAS au capital de 1.000 euros, dont le siège est situé 2 Cours de l'Intendance – 33000 Bordeaux, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 838 643 252, elle-même représentée par son président, M. Wilhelm HUBNER, a été nommée Présidente, à compter rétroactivement du 13.06.2022, pour une durée indéterminée, en remplacement de Mme Sandrine RETAILLEAU.

Pour avis. La Présidente.

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

Justificatif de parution

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeIOYJsBI
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeIOYJsBI

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)